

# CONTENU DE LA FORMATION LE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

Version Janvier 2024

# **PRE REQUIS:**

Aucun

#### **PUBLIC VISE:**

Experts immobiliers. Experts souhaitant obtenir la spécialité « Classement des meublés de tourisme »

# **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:**

- Maîtriser les étapes et les outils méthodologiques, afin de réaliser des visites de classement des meublés, en appréhendant les aspects juridiques, techniques et administratifs de l'arrêté du 6 décembre 2010 (modifié par arrêté du 7 mai 2012) et du 2 août 2010 (modifié par arrêté du 24 novembre 2021).
- Comprendre et interpréter les textes réglementaires
- Disposer de méthodes pour organiser les visites de classement et les réaliser conformément aux textes
- Informer les propriétaires sur les exigences du classement
- Savoir rédiger des rapports de visite de classement et les expliquer

**DUREE:** 3 journées (21 heures)

HORAIRES: 9H30 - 17H30

#### **MODALITE ET DELAI D'ACCES**

Modalité inscription en ligne via le site www.experts-fnaim.org

Dates: 9, 10 et 11 avril 2024, inscriptions possibles jusqu'au 4 avril 2024

**TARIFS**: 780€ TTC pour les adhérents et 1170€ TTC pour les extérieurs

CONTACT: Secrétariat 01.53.76.03.52 chambrenationale@expertfnaim.org

# **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Présentiel
- Pédagogie active pour mobiliser les potentiels de chacun au service des objectifs de classement des meublés
- Alternance entre aspects théoriques et pratiques du classement des meublés de tourisme

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES**

- Supports utilisés et remis aux participants :
  - Les textes réglementaires concernés
  - Les sources des différents outils utiles au classement (liens internet, sites, interlocuteurs)



- Des exemples de dispositions de classement des meublés, depuis l'information des propriétaires jusqu'à la décision de classement

#### MODALITE D'EVALUATION

- Test d'évaluation des acquis
- Evaluation de la prestation de formation « à chaud »

#### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Nous consulter 01.53.76.03.52 <a href="mailto:chambrenationale@expertfnaim.org">chambrenationale@expertfnaim.org</a>

#### **PROGRAMME**

### JOUR 1: PRESENTATION REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIQUE

Un mot de l'histoire de l'évolution du classement : avant et après 2009

#### Eléments de contexte

- Différence entre agrément (et non accréditation réputée) et accréditation
- Champ d'intervention et de compétences pour le classement
- Organismes impliqués : Atout France, DGE, syndicats professionnels, certificateurs
- Conventions de délégation pour le classement

Textes légaux et réglementaires, et autres documentations (guides, ...) : libellés, sources, méthodes de veille

#### Arrêté du 6 décembre 2010 :

- Présentation et contenu général
- Revue détaillée des exigences : interprétation, outils et méthodes associés

# La visite de classement : méthode

- Information et contacts avec les loueurs en amont et pendant la visite
- Préparation de la visite
  - Les conditions successives pour classer son meublé : préalables, critères obligatoires et à la carte
  - Documents commerciaux, promotionnels informatifs et contractuels pour les propriétaires
  - Passage en revue de la grille de classement selon les exigences de l'arrêté du 2 août 2010
- Déroulement de la visite
- Rédaction du rapport
- Notification de la décision de classement

# Préparation opérationnelle de la 2ème journée de formation in situ :

- Questionnaire propriétaire
- Définition des modalités de l'inspection : choix de la catégorie de classement
- Préparation du matériel, des outils, des documents
- Réflexion sur le déroulement de la visite

#### JOUR 2: MISE EN APPLICATION TERRAIN

#### Par groupe de 3 ou 4 personnes

Visite in situ d'un appartement (si possible) sinon simulation d'une visite de A à Z



# **Etapes**:

- Se présenter et présenter la visite
- Dérouler la visite : mesures, observations, questionnement au propriétaire
- Enregistrer les données de la visite
- Clôturer la visite

# JOUR 3: DEBRIEFING ET REDACTION DU RAPPORT DE VISITE

## Débriefing:

- Echanges sur points forts et difficultés lors de la visite
- En fonction, revue des sujets ayant fait l'objet de difficultés, de doutes et de questions

# Phases post visite:

- Préparation du rapport de visite et des documents associés en vue de leurs finalisation, de la prise de décision du classement, de la notification aux propriétaires, et de l'envoi à l'organisme centralisateur des décisions de classement
  - Revue des critères du classement et de leur évaluation : OUI/NON/NA/ réputé acquis
  - Pertinence des commentaires
  - Compréhension des calculs et auto-contrôle des résultats
- Enregistrer et classer les données papier et informatiques
- Préparer le suivi, le prochain classement

# Clôture de la formation :

- Questions/Réponses
- Test d'évaluation des acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Informations sur l'audit à passer pour être agréé